



Mis de côté pour un versement d'indemnité

Par **aznague**, le **02/02/2010 à 12:11**

Bonjour,
Je souhaiterais avoir de l'aide pour une éventuelle discrimination, sur le reversement d'une prime.
Etant salarié interimaire d'un grand groupe chimique en France, ce dernier décide d'une fermeture de site en Janvier 2009 et j'ai intégré ce groupe en septembre 2008.
Un PSE a été donc établi pour le licenciement de l'ensemble des salariés CDI, CDD.
La société accepte ainsi d'indemniser à hauteur de 6 mois de salaire les interimaire en contrat depuis au moins 1 an en date du 8 Juillet 2008. Ce qui limite donc le nombre d'interimaire indemnisable.
Les syndicats qui ont signé malgré tout ce PSE, demandent de revoir le nombre d'interimaire éligible à cette prime pour y inclure les interimaire ayant intégré la société avant l'annonce de fermeture.
Un accord a été vu pour y inclure 6 personnes de plus dont moi qui faisais partie de ses gens.
Aujourd'hui la DRH m'appelle et me dit que je ne suis pas éligible et dément l'accord vu avec les syndicats. Ce que ce dernier n'approuve pas sa réaction en m'envoyant la liste des 14 personnes à indemniser, mon nom apparaît malgré tout.
Ce qui me surprend un peu c'est que tout le reste des personnes ont perçu cette prime sauf moi alors que certains d'entre eux ne sont normalement pas éligibles, et aujourd'hui je suis seul face à ce problème, je n'arrive pas à mettre la main sur les dates d'entrées de ses gens même les syndicats me disent de faire attention à ne pas pénaliser ce qui doivent toucher l'argent, sauf que c'est moi qu'on pénalise et sans raison valable. Est-ce une discrimination ?
Que dois-je faire ?
Merci de bien vouloir me venir en aide.
Rachid